

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20230424-16DCC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 avril 2023

L'An deux mille vingt-trois, le lundi vingt-quatre avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de CHAVEYRIAT sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT		x	
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY		x			L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)	x			Perrex	J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		x			J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)	x			Pont-de-Veyle	A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. ROPY	x				L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)				Saint André d'Huiariat	V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT		x			MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)	x			Saint Cyr-sur-Menthon	J.-L. CAMILLERI		x	
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x				M.-A BOST	x		
	C. TURCHET	x			Saint Genis-sur-Menthon	B. PELLETIER	x		
	M. DANNACHER	x				C. GREFFET	x		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	x			Saint Jean-sur-Veyle	M. BROCHAND (suppléant)			
	N. MARMIER (suppléante)					A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x			Saint Julien-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
Grièges	T. CHARVET	x				S. REVOL	x		
	A. SANDRIN	x			Vonnas	L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVIN		x			A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT		x	
						E. DESMARIS	x		
						F. DUBOIS		x	
						J.-L. GIVORD	x		

Envoi de la convocation : 18/04/2023

Affichage de la convocation : 18/04/2023

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 29

M. Guy DUPUIT a transmis pouvoir à Mme. Nathalie ROBIN.

M. Jean-François CARJOT a transmis pouvoir à M. Alain GIVORD.

A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - Convention de mise à disposition de personnel entre le syndicat mixte SCOT BRESSE VAL DE SAONE et la Communauté de communes de la Veyle

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20230424-20230424-16DCC-DE
Date de télétransmission : 28/04/2023
Date de réception préfecture : 28/04/2023

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que la Communauté de Communes de la Veyle est membre du syndicat mixte du SCoT BRESSE VAL DE SAONE ;

Considérant que le syndicat mixte propose de mettre à disposition de la Communauté de Communes de la Veyle, par convention, sa chargée de mission SCoT en vue de mutualiser les moyens humains sur certaines tâches complémentaires ;

Considérant que cette convention prévoit une mise à disposition pour une durée de 8 mois à raison de 7h par semaine à compter du 1^{er} mai et le remboursement des frais de personnel au prorata du temps passé ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de la mise à disposition d'un agent du Syndicat Mixte du SCoT BRESSE VAL DE SAONE ;

APPROUVE les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition de l'agent ;

AUTORISE le Président à signer la convention avec le Syndicat Mixte du SCoT BRESSE VAL DE SAONE ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération.

Certifié exact et pour exécutoire
Le Président,

Christophe GREFFET



Certifié exécutoire

Affiché le : 28-04-23

Transmis en Préfecture le : 28-04-23

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.